



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agronomie

Question écrite n° 77110

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la mise en place, le 3 mars 2010, d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) « relance agronomique ». Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer l'objectif poursuivi par ce groupement ainsi que les axes de travail qu'il compte mettre en place pour l'atteindre.

Texte de la réponse

Pour relever les défis alimentaires, énergétiques et environnementaux du xxi^e siècle et répondre aux attentes de la société, l'agriculture devra continuer à évoluer. C'est la raison pour laquelle la mobilisation collective des acteurs de la recherche, de la formation et du développement est nécessaire. Dans ce contexte, le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, L'Institut national de la recherche agronomique, l'association de coordination technique agricole, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ont décidé le 3 mars 2010, à l'occasion du Salon international de l'agriculture, de créer un groupement d'intérêt scientifique (GIS) dénommé Relance agronomique. Il s'agit d'un lieu de concertation, d'échanges d'expériences, d'impulsion et de coordination stratégique sur les orientations et les priorités d'actions du système recherche-formation-développement. À l'aide d'un mode collaboratif renouvelé, l'ambition est de produire, repérer et diffuser plus efficacement des innovations et pratiques agricoles nouvelles, pour toucher l'ensemble des exploitations agricoles françaises et permettre ainsi le développement d'une agriculture compétitive et à haute performance environnementale, préservant les ressources et valorisant l'environnement. Pour y parvenir, trois axes de travail, qui ont vocation à entrer en synergie, ont été identifiés : 1. L'analyse des connaissances et innovations, pour identifier les axes de progrès en recherche et développement et proposer le lancement de programmes de recherche appropriés, ciblés notamment sur les relations agronomie-écologie. 2. La formation conceptuelle, méthodologique et technique des acteurs du développement et de l'enseignement technique agricole : conseillers, expérimentateurs, enseignants, en plaçant l'agro-écologie au cœur de ces formations en agronomie et en valorisant les approches systémiques. 3. L'expérimentation systémique, multi-site et pluriannuelle, avec pour objectif une mise en réseau structurée et dynamique des dispositifs d'expérimentation et d'innovation des organismes de recherche, des établissements d'enseignement agricole et du développement, et une mise en commun des données ; il s'agira également de favoriser les expérimentations, les observations et analyses des pratiques agricoles à des échelles de temps et d'espace élargies. Les réseaux d'agriculteurs, incluant les fermes des lycées agricoles, seront parties prenantes de ce dispositif. La conception de pratiques agronomiques nouvelles et économes en intrants qui vont contribuer à rendre l'agriculture plus compétitive, ainsi que leur adoption par les agriculteurs, constituent des enjeux essentiels pour ce GIS.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77110

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4368

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6590